

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**
BP 15 - 100 chemin Marc Galtier - 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 13 septembre 2004

L'an deux mille quatre le 13 septembre à 18 h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des mariages à Gignac, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président.

Présents : M. PIERRUGUES Georges - M. DIAZ Manuel - M. AGOSTINI Jean André - Mme MARTIN Françoise - M. BARRAL Héléne - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - M. CALAS Alain - M. MANEIRO Charles - M. CARCELLER Claude - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. BELLOC Jean-Paul - M. ROQUAIN Jean-Michel - M. ASENSI Raphaël - M. DELFAU Gérard - M. NOUGAREDE Elie - Mme VIVIEN Isabelle - Mme. DEJEAN Anne Marie - M. ANDRIEUX Jacques - Mme GERBAL Renée - M. LAURIAC Gérard - M. GHIBAUT Jean Pierre - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric
Absents excusés : - M. RUIZ Jean François - M. DONNADIEU Jacques
Absents : M. PONCE Jean-Claude - M. SALASC Philippe - M. DEJEAN Maurice - M. CABELLO Gérard - M. COLIN Lionel - Mme WILLOQUAUX Béatrice - M. TOURET Jean-Louis - M. GASTAN François

Monsieur Jean François CADILHAC donne pouvoir à Monsieur Louis VILLARET
Monsieur Michel ASTIE donne pouvoir à Monsieur GHIBAUT Jean Pierre

Monsieur Eric PALOC a été élu secrétaire

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer

**52 - 2004
communication : rapport d'activité 2003 de la Communauté de communes et actualisation du site internet**

Nombre de membre		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	30

Date de convocation
03 septembre 2004

Date d'affichage

Date de retrait de l'affichage
20 octobre 2004

Objet de la délibération

Monsieur le Président rappelle que la loi impose la rédaction d'un rapport d'activité, retraçant l'activité de la Communauté de communes en 2003. Il est établi en application des dispositions de l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales. Il doit faire l'objet d'une communication par chaque Maire à son Conseil municipal, en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune au Conseil communautaire sont entendus.

Il est proposé de faire de ce rapport un véritable support d'information et de communication en direction de tous les conseillers municipaux du territoire et de nos partenaires.

Pour 500 exemplaires, le coût serait de 1800 € TTC, 800 € ayant été inscrits en communication interne (lettre aux élus), il resterait 1000 € à inscrire au BS.

Monsieur le Président explique d'autre part, que le site Internet de la Communauté de communes a besoin d'être actualisé :

- Modification de la carte « ou s'implanter » (emplacement des zones d'activités économiques et renvoi vers des fiches explicatives) par la création d'une carte active pour 299 € TTC
- Insertion du palmarès du Concours des Vins au travers d'une carte interactive (renvoi à des fiches-produits) pour 418, 6 € TTC
- Modification de la page d'accueil pour 418, 6 € TTC
- Insertion du nouveau logo
Le logo « remanié » dans le cadre de la charte sera intégré dans toutes les pages en remplacement de l'ancien. *Cette option est offerte par l'agence Vernalis.*

Le Conseil, Ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de valider ces propositions concernant la diffusion du rapport d'activités de la Communauté de communes et l'actualisation du site internet

- d'inscrire les crédits correspondants, soit 2 136,20 euros au budget supplémentaire.

Fait à Gignac, le 14 septembre 2004

Le Président

Louis Villaret